



confédération nationale des syndicats dentaires

DOSSIER  
**PRESSE**  
29 mars 2007

## L'Europe dentaire

# Editorial

ENSEmble  
DEPUIS 1957

## L'Europe ! L'Europe ! L'Europe !

« Je crois qu'il y a, dès lors que nous ne nous battons plus entre Européens occidentaux, dès lors qu'il n'y a plus de rivalité immédiate, et qu'il n'y a pas de guerre, ni même de guerre imaginable, entre la France et l'Allemagne, entre la France et l'Italie, et même, bien entendu, un jour, entre la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre... eh bien il est absolument normal que s'établisse entre ces pays occidentaux une solidarité. C'est cela l'Europe ! Et je crois que cette solidarité doit être organisée : il s'agit de savoir comment et sous quelle forme. Alors, il faut prendre les choses comme elles sont, car on ne fait pas de politique autrement que sur des réalités. Bien entendu, on peut sauter sur sa chaise comme un cabri en disant l'Europe ! l'Europe ! l'Europe ! mais cela n'aboutit à rien et cela ne signifie rien ».

32 ans après cette déclaration du général de Gaulle lors d'un entretien télévisé en décembre 1965, le président de la République Jacques Chirac adressait, le 11 mars 2007, son dernier message aux Français sur l'Europe :

« Lors du référendum, vous avez exprimé vos doutes, vos inquiétudes, vos attentes. Il est vital de poursuivre la construction européenne. Les nationalismes qui ont fait tant de mal à notre continent peuvent renaître à tout moment. Et ce n'est pas seuls que nous ferons face aux bouleversements économiques du monde. La France doit affirmer l'exigence d'une Europe puissance. **D'une Europe qui garantisse notre modèle social. C'est notre avenir qui est en jeu. Portons toujours cet idéal et cette volonté.** »

**Ces deux déclarations traduisent la volonté politique forte pour la construction européenne depuis le 25 mars 1957, date du traité de Rome, fondateur, dont c'est aujourd'hui le 50<sup>e</sup> anniversaire.**

Depuis, d'autres traités ont permis à l'Europe de devenir une réalité économique, monétaire, gages de sécurité et de paix : **l'Europe nous rassure et nous rend plus forts.**

Pour les chirurgiens-dentistes, comme pour d'autres professions de santé ou de services, **cette Europe décidée à Bruxelles, à coups de directives, nous inquiète.**

**La CNSD est représentée à Bruxelles au sein du Conseil européen des chirurgiens-dentistes (CED) ;** elle intervient dans tous les domaines de la santé (social, économique, financier, politique et sanitaire), non pour préserver jalousement nos acquis, **mais pour débattre avec les autres États membres de nos choix afin de décider et de parler ensuite d'une même voix.** Tout cela, bien entendu, dans le respect du principe de subsidiarité du traité de Maastricht qui précise que l'action de l'Union européenne a pour but de compléter les politiques nationales, pas de les remplacer, les États membres étant donc libres d'organiser et de fournir les services de santé comme ils le souhaitent, selon leur politique interne.

**Dans ce CDF, vous allez pouvoir découvrir le sens de notre action, afin de mieux comprendre ce qui peut et doit être aménagé pour vivre ensemble. ■**

jean claude michel  
président



La Confédération nationale des syndicats dentaires est favorable à la mobilité de tout citoyen dans les 27 États membres et s'engage à aménager l'accès aux soins dentaires rencontrés lors de cette mobilité. Il y a néanmoins lieu de préciser certains points très importants au moment d'une réflexion sur les services de santé.

par Jean-Claude Michel

# Un exemple de ré au sein du CED sur les services de san au plan européen

▶ Chaque État membre dispose d'un système de protection sociale de santé dont il faut tenir compte afin de ne pas le désorganiser à cette occasion en instituant des règles différentes selon la nationalité du

patient et la protection sociale dont il bénéficie dans son pays d'origine.

▶ L'accès aux soins dentaires doit être prioritairement **réserve aux patients en déplacement** pour pouvoir traiter leurs **pathologies en urgence**.

En effet, **le suivi des soins dentaires exige une proximité et une présence** dans le pays où ils sont dispensés.

L'accès aux seuls **soins transfrontaliers** peut être aménagé en raison de la proximité et de la liberté de choix de praticien possible.

▶ Préalablement à toute disposition autorisant une mobilité pour tout acte médical, il y a lieu de prendre des **dispositions concernant certaines obligations**, notamment :

- **l'assurance Responsabilité civile professionnelle** afin de permettre les recours contentieux éventuels ;
- **l'information**, préalablement au traitement envisagé, qui doit être loyale et compréhensible pour tout patient, en levant l'obstacle de la langue ;

L'information doit être loyale et compréhensible pour tout patient.

---

Chaque État membre dispose d'un système de protection sociale de santé dont il faut tenir compte.

---



# flexion

# nté (bucco-dentaire)

- **la déontologie** qui doit régler les rapports entre tous les chirurgiens-dentistes communautaires et leurs devoirs envers les patients;
- **la formation continue** du chirurgien-dentiste qui devrait être obligatoire;
- **les contraintes réglementaires** qui devraient être les mêmes pour assurer une démarche qualité, notamment au niveau de la traçabilité, des normes d'installation, de stérilisation, d'élimination des déchets et de protection aux rayonnements ionisants.

Dans le même temps, il ne faut **pas méconnaître l'impact de la mobilité des chirurgiens-dentistes**, et particulièrement veiller

- à un même niveau de **sélection initiale** pour parvenir à un diplôme équivalent,

- à la **liberté d'installation** dans les 27 États membres,

- au respect des **sanctions disciplinaires** prises à l'encontre d'un chirurgien-dentiste dans son pays d'origine,

- au **respect des règles de maîtrise médicalisée propre à chaque système de protection sociale.** ■

---

Les contraintes réglementaires devraient être les mêmes pour assurer une démarche qualité, notamment au niveau de la traçabilité, des normes d'installation, de stérilisation, d'élimination des déchets et de protection aux rayonnements ionisants.

---